

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 2000112	Date d'inspection Le 12 août 2024
Nom de l'établissement Garderie au Bourgeonnet		Numéro de téléphone (506) 658-4607
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Laura Casey		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	31 août 2024	07 août 2024
Commentaires : Un courriel a été envoyé avec des heures de développement professionnel et les certificats. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Les heures de développement professionnel ont été reçues ainsi que les copies des certificats des éducatrices. Nous vous rappelons qu'à l'avenir, les heures de développement professionnel sont enregistrées pour les inspections et les visites de surveillance. Le personnel chargé de la délivrance des licences recommande le renouvellement.

original signé par
Laura Casey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2024

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2024

Date